



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 10 AVRIL 2019 À 18H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN**

**ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;**

Présent :

Kenneth Dolphin  
Jacques Guilbault  
Chantale Laroche

Stephen Ovans (arrive à 18h40)  
Thomas Vandor (arrivé à 18h40)

Absent :

Michelle Greig

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général M. Georges Lazurka étant présent, la séance débute à 18h30.

**19-04-125 Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Octroi - balayage de rues pour 2019
4. Octroi – réparations conduites d'aération dans étangs aérés
5. Renouvellement contrat Assurance-collective 2019-2020
6. Offre de service – Firme P3J création stratégie de communication
7. Achat équipements usagés pour déneigement
8. Levée de l'assemblée

**19-04-126 Octroi soumission balayage de rues pour 2019**

CONSIDÉRANT QUE le balayage de rue est nécessaire à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à 5 fournisseurs mais un seul fournisseur a répondu;

Fournisseur	Entreprises Myrroy Inc.
Place d'affaires	Saint-Hyacinthe
Coût (avant taxes)	21 552 \$

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 21 552 \$ (avant taxes) à Les Entreprises Myrroy Inc., pour le contrat de nettoyage de rues de 2019, à l'aide d'un balai mécanique.

**19-04-127 Octroi pour réparations conduites d'aération dans étang aéré no. 1**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de vidange des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration sont en cours;

CONSIDÉRANT QU' une fois le bassin d'aération vidé, il sera nécessaire de procéder à des travaux de réparation, soit le remplacement de quinze (15) rangées de conduites d'aération situées sur les digues Est et Ouest de chaque côté de l'étang;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'Ingénierie-Conseil André Pilon a produit un cahier de charges pour un appel d'offres, le 27 mars 2019 concernant ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions en date du 8 avril 2019 à 14h00, trois (3) soumissionnaires ont répondu dont les détails sont énumérés ci-dessous:

Fournisseur	<b>Les industries MJR Inc.</b>	JR Mécanique Ltée	Brébeuf Mécanique de procédé Inc.
Place d'affaires	<b>Salaberry-de-Valleyfield QC</b>	Salaberry-de-Valleyfield QC	Brébeuf QC
Coût (avant Taxes)	<b>42 920,00 \$</b>	49 550,00 \$	59 825,00 \$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 42 920,00 \$ (avant taxes) à l'entreprise Les Industries MJR Inc., de Salaberry-de-Valleyfield, pour le contrat de réparation des conduits d'aération de l'étang no. 1.

### **19-04-128 Renouvellement contrat assurance-collective 2019-2020 avec Manuvie Financière**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de 16 mois avec Financière Manuvie se terminera le 30 avril 2019 (depuis 1<sup>er</sup> janvier 2018);

CONSIDÉRANT QUE le coût de la 2<sup>e</sup> année d'un contrat est ajusté en raison de l'expérience du dossier, ce que la firme n'avait pas lors de la première année;

CONSIDÉRANT des modifications telles que le retrait de la franchise de 20 \$/50 \$ selon le plan, l'ajout d'une franchise de 2 \$ par renouvellement de médicament et une baisse du taux de 80% à 75% pour l'assurance-médicaments;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 4 411.55 \$ par mois, à Manuvie Financière pour le renouvellement du contrat 0110352, pour une 2<sup>e</sup> année, soit du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

### **19-04-129 Firme P3J assistance pour création d'une stratégie de communication**

CONSIDÉRANT le rôle de centralité qu'occupe la municipalité d'Ormstown et qui constitue un pôle urbain d'importance dans la ruralité du Haut-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des conditions d'accueil favorables au développement résidentiel et entrepreneurial;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée à se faire connaître sur le plan régional dans le but d'encourager le développement économique de notre région;

CONSIDÉRANT la diversité des services municipaux et gouvernementaux offerts par la municipalité de centralité;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 15 995,00 \$ (avant taxes), à la Firme Production P3J Inc., afin d'assister la municipalité d'Ormstown à la création d'une stratégie de communication.

### **19-04-130 Achat équipements usagés pour voirie**

CONSIDÉRANT les coûts croissants des opérations de déneigement et de déglacage pour les saisons hivernales à venir, dont les majorations sont estimées à près de quarante (40) pourcent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires pour le déneigement et la sécurité publique amènent une pression à la hausse sur le budget municipal et obligerait la municipalité à prendre en charge ces opérations;

CONSIDÉRANT la qualité des services supérieurs offerts au cours des années par notre municipalité en matière de déneigement tant sur les dix (10) kilomètres urbains que sur les soixante-quatorze (74) kilomètres de rues, routes et rangs du secteur rural;

CONSIDÉRANT les changements climatiques à prévoir lors des prochaines saisons hivernales et qui nécessiteront des opérations de déglacage d'envergures et coûteuses;

CONSIDÉRANT l'abandon des opérations de déneigement par notre entrepreneur local Crête Excavation Inc. et l'offre de céder à la municipalité ses équipements de déneigement pour une somme totale de 50 000,00\$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de vente inclut une niveleuse et ses accessoires, quatre (4) camions dix (10) roues pouvant servir de saleuses, charrues à neige, au chargement de la neige et pouvant être convertis pour des travaux de voirie et sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une inspection mécanique de ces équipements dont les conclusions permettent d'affirmer que ces équipements sont en état de répondre aux besoins de la municipalité pour les saisons à venir;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu **majoritairement** d'autoriser un montant de 50 000,00 \$ (avant taxes), à l'entreprise Crête Excavation Inc., afin de procéder à l'acquisition d'une niveleuse et de ses accessoires ainsi que de quatre (4) camions dix (10) roues pouvant servir de saleuses, charrues à neige, au chargement de la neige et pouvant être convertis pour des travaux de voirie et sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

Votes pour le projet : 4 élus

Vote contre le projet : 1 élu

### **19-04-131 Levée de la séance**

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement de lever la séance à 18h50 hres.

\_\_\_\_\_  
Jacques Lapierre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Georges Lazurka  
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka, Directeur général